



Compte-rendu

Réunion Bureau 13/11/2021

Présents :

Baptiste MAQUET (Président), Cyann FOULON (Président-adjoint), Dominique FOULON (Trésorier), Laurent LECOFFRE (Trésorier-adjoint), Stéphane GHIDINI (Secrétaire), Gregory MARTINEZ (Secrétaire-adjoint)

Excusés :

Emmanuel LECUYER (Entraîneur)

Ordre du Jour

Terrain ;

Disponibilité gymnase et Stages CD, Arc Impact, entraînement le dimanche ;

Label ;

Partenariat Lyon Archerie et achat de matériel ;

Prêts matériel et caution ;

Inscription

Tenue club ;

Animation Noël (budget, idée...) ;

AGO de Janvier 2022 ;

Affaires courantes (factures...)



Débats

Terrain

La mairie propose un terrain pour le remplacement du terrain de la Croix Verte : partie de la parcelle AC35 au sud des terrains de foot. Après vérification, ce dernier est classé en zone N et zone humide du PLUI et en zone O bras de décharge de la Leysse au PPRI. La probabilité de pouvoir y aménager les éléments en "dur" est infime.

Débat / Décision :

Des élus pourraient être présents.

Le club indiquera que :

- le terrain proposé (AC35) n'est pas techniquement facile à aménager : pas vraiment plat, proximité du chemin, pas clôturé... et réglementairement impossible en l'état. Est ce que la mairie a prévu les travaux et les modifications réglementaires nécessaires ?
- C'est la quatrième proposition faite au club : 4 propositions, 4 terrains impossibles à utiliser. Le planning est largement en retard.
- La parcelle AD45 semble bien plus propice techniquement et réglementairement : peut-elle être envisagée ?
- Sinon, le club exigera de rester sur le terrain de la Croix Verte comme le club de tennis. Avec la refonte des installations pour s'intégrer dans le projet.
- Quelque soit le terrain finalement retenu, le club demande un bail sur 10 à 15 ans minimum.

Compte tenu du temps fugit, un planning doit être fixé et tenu ! (le club a tenu les objectifs mais la mairie traîne).

Gymnase

Les indisponibilités du gymnase (2^{ème} semaine de vacance ; événement, fin d'année ...) pénalisent le club (et les autres).

Réitération des demandes :

- Ouverture du gymnase la 2^{ème} semaine de vacances et lors des vacances de Noël ;
- Autres créneaux (partages ?).

Des demandes ont été faites pour des créneaux ponctuels :

- Stage 3D du CD les samedis toute la journée : réponse "c'est au CD de demandé".
- Stage Arc Impact du 21-24/02/22 : réponse négative (2^{ème} semaine des vacances).
- Dimanches pour les entraînements avec Manu (en remplacement des samedis perdus) : 3 dimanches demandés, un seul obtenu le 13/02/2022.

Débat / Décision :

Les multiples fermetures du gymnase posent de gros problèmes au club, déjà que les créneaux et la place disponible actuellement accordés sont plus que restreints. Il semble n'y avoir que rarement des travaux ou du nettoyage bloquant la semaine entière des fermetures des vacances : la demande a déjà été faite à la mairie, quelle est leur réponse ?

Spécifiquement, le club demandera :

- des créneaux pendant les vacances de Noël soit tous les archers ou pour des séances réduites avec uniquement les compétiteurs (notamment pour les concours en salle, c'est la saison).
- La 2^{ème} semaine des vacances de février pour le stage de prépa physique d'Arc impact.
- La suppression des fermetures des 2^{ème} semaines de vacances.
- Des disponibilités ponctuelles pour les stages du CD.



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Le club fait remarquer que les échanges sur ce sujet avec les services de la mairie sont un peu compliqués (délais de réponse, priorité aux autres clubs...). Nous souhaiterions que cela s'améliore. Le club a fait les efforts de son côté pour être réactif notamment pour l'EMS, ce n'est pas le cas dans le sens contraire.

Lors des entrainements du samedi, il est rare que le reste de la salle soit occupée par le handball. S'il n'y a personne, le club pourrait s'y étendre (et éventuellement se remettre sur le demi-terrain si des handballeurs arrivent).

Les autres clubs utilisateurs du gymnase étant favorables à l'ouverture de la 2ème semaine des vacances, si cette demande reste lettre morte, une pétition pourra être montée afin de mettre la pression sur la mairie.

Label

L'obtention de Label FFTA (niveau Ambition possible) est conditionné par plusieurs pré-requis dont la participation à l'AGO de la région. Sans cela, l'obtention du label est impossible.

Débat / Décision :

Le label FFTA est peu intéressant et sa demande est astreinte à des conditions "politiques" n'intéressant pas le présent conseil d'administration.

La demande d'un label FFTA est abandonnée jusqu'à nouvel ordre.

Partenariat Lyon Archerie

Le club souhaite faire un partenariat avec Lyon Archerie pour les achats du club seul et groupés avec les archers. Dominique est en charge des pourparlers. Quelles nouvelles ?

Quels sont les achats prochains nécessaires au club ? Flèches pour les jeunes débutants, arc ILF gaucher d'initiation, petits matériels pour le prêt au jeune (carquois, pochette pour arc, palette,...), What esle ?

Débat / Décision :

Les négociations sont en cours, le gérant de Lyon Archerie est favorable au principe. Mais faute de disponibilité les discussions sont ajournées jusqu'à qu'il ait plus de temps pour formaliser. Surement avant fin novembre.

Pour les achats : à voir avec la commission matériels.

Prêt matériel / caution

Le club prête le matériel pour les archers débutants (jeunes et adultes). Il a été envisagé que ce matériel soit confié à l'archer plutôt que rester dans le casier du club. Pour ce faire, l'année dernière avait été mis en place un système de caution.

Débat / Décision :

Pour les jeunes, le club prête : Arc, Flèches, Carquois et palette, le tout dans un étui. Le matériel reste au club.

Pour les adultes, le club prête : Arc et Flèches éventuellement l'étui. Le matériel peut être gardé par l'archer.

Inscription

Quelques inscriptions ne sont pas finalisées.

Débat / Décision :

Marine : ne pourra plus participer tant que les papiers d'inscription ne seront pas fournis au club ;

Thibault : en attente de l'autorisation de son précédent club pour le transfert ;

Matis : chèque à refaire au bon montant (en cours).



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Tenue Club

Le club prévoit d'établir une nouvelle tenue (teeshirt) de club. Des propositions de forme ont été présentées et une a été validée. La suite ?

Débat / Décision :

La forme retenue sera déclinée en quelques propositions de couleurs, soumises aux archers pour un vote qui fixera les couleurs définitives (sondage ou AGO ?).

La tenue avec un col rond et fermeture éclair sera déclinée en manche courte et manche longue. Une ancienne tenue du club pourra servir d'exemple.

Une fois la tenue définie et validée, des devis seront demandées à des fournisseurs.

La question se pose pour prévoir aussi un pantalon de club ?

Animation Noël (budget, idée...)

Une animation de Noël est prévue le 17/12/2021. A cet effet, la commission animation a besoin de soutien.

Elle prévoit le tir sur des cibles en forme de boules de Noël sur un ou deux arbres (à récupérer : prêt ou achat). Chaque boule accorde un [REDACTED]

[REDACTED] Il y aurait également un tir défi [REDACTED]

Quel budget est accordé à cette animation majeure.

Débat / Décision :

Une demande sera faite aux archers pour récupérer des sapins de Noël.

Pour les jeunes, les lots [REDACTED]. Pour les adultes plutôt [REDACTED]

Le trésor [REDACTED]

Le budget accordé est [REDACTED] K€

AGO de Janvier 2022 ;

L'AGO serait fixée pour janvier 2022. Elle doit comprendre une partie sur la dénonciation du précédent bureau et les éléments habituels (et obligatoires ; je cite les statuts) :

- Présentation et vote des rapports moraux et d'activités ;
- Présentation et vote des comptes de l'exercice clos et du budget prévisionnel du prochain ;
- Fixation du montant des cotisations ;
- Renouvellement du Conseil d'Administration ;
- Désignation des vérificateurs membres de la commission d'apurement des comptes ;
- Nomination des représentants de l'association aux assemblées générales des instances fédérales ;
- Fixation des taux de remboursement des frais de déplacement, de mission ou de représentation ;
- Délibération sur toutes les questions mises à l'ordre du jour.

Il convient donc de fixer la date et préparer l'AGO (joint le projet d'ordre du jour à peaufiner).

Débat / Décision :

Une proposition d'ordre du jour a été communiquée au conseil d'administration pour servir de base à la préparation de l'AGO. A chacun de faire un retour.

La date est à fixer prochainement.



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Tâches et répartition

Plus le temps...

Rédigé par Stéphane, corrigé par Gregory ; Validé par le conseil d'administration
Le 14/11/2021, au Bourget du Lac